

TRIBUNE DES LECTEURS

Droit de réponse

L'article de Marilou Bruchon-Schweitzer intitulé «La graphologie, un mal français» (voir *Pour la Science*, février 2000) a retenu toute notre attention et suscité de notre part les observations suivantes.

En tant qu'organisme ayant pour mission de regrouper et de défendre les professionnels de la graphologie depuis 1953, nous constatons la différence de considération portée sur l'activité des graphologues professionnels par les entreprises et les spécialistes du recrutement d'une part, et quelques journalistes et prétendus scientifiques d'autre part.

Aussi, nous déplorons qu'un certain nombre de magazines s'inscrivent délibérément dans une ligne de dénigrement qui nous semble incompatible avec les exigences d'une information complète et objective.

C'est pourquoi, il nous semblerait intéressant, pour votre lectorat, de pouvoir bénéficier d'une approche émanant des graphologues eux-mêmes concernant l'utilisation de la «science de l'écriture» dans le cadre de la gestion des ressources humaines et, plus particulièrement, du recrutement.

Corine BLANC, vice-présidente du Syndicat européen des graphologues professionnels

Droit de réponse (suite)

Nous réagissons à l'article de Marilou Bruchon-Schweitzer sur la graphologie (voir *Pour la Science*, février 2000). Nous ne pouvons accepter que, systématiquement, des personnes se donnent le droit d'attaquer et de ridiculiser notre travail et nos praticiens, et que cette entreprise de désinformation trouve toujours un écho favorable dans la presse, même spécialisée. Déclarer que l'utilisation de la graphologie dans le recrutement est illégale est une contrevérité. Les dispositions de la loi Aubry ne comportent pas d'interdiction quant à l'utilisation de la graphologie dans le recrutement.

Il est faux de dire que les graphologues utilisent des schémas interprétatifs d'un autre âge. Les typologies anciennes qui ont servi de fondement à la graphologie ont été abandonnées au profit d'apports récents sur le fonctionnement psychologique (les neurosciences, par exemple).

M. Bruchon-Schweitzer omet de citer les recherches qui ont été faites par des spécialistes à orientation scientifique (Pophal, Heiss, Wieser, Müller-Enskat, Gobineau et Perron, Salce, Lewinson, pour ne parler que des plus connus) et qui, chacun dans leur spécialité, ont été d'éminents professionnels.

Sans varier son argumentation, sans tenir compte de l'évolution de la graphologie,

depuis des années, M. Bruchon-Schweitzer fonde ses explications sur un malentendu savamment entretenu par l'utilisation du terme «prédiction» ; elle induit, de fait, une dimension irrationnelle qu'elle cherche à exploiter.

Les graphologues ne prétendent jamais «prédire» la réussite professionnelle ; ils ne font que tracer un profil d'aptitudes en fonction du poste à pourvoir et de ses exigences ; la réussite professionnelle dépend étroitement des conditions de travail, des rapports hiérarchiques, des modalités d'exercice des compétences dans le poste concerné, autant d'éléments dont ils tiennent compte dans leurs analyses, mais dont ils ne maîtrisent pas l'évolution.

D'autre part, dans tous les syndicats professionnels, l'exercice de la profession est sévèrement encadré par un Code de déontologie que les membres agréés sont tenus de respecter et qui, justement, permet d'éviter l'amalgame avec des «sciences occultes».

Cette entreprise de destruction risque de priver les consultants et les entreprises de ce que nous appellerons «une richesse française» qui leur apporte un éclairage qui leur semble pertinent et utile.

Catherine BERGERON, présidente de la FNGP,

Catherine CASTELLANI, présidente du SGDS

et Bertram DURAND, président du SEGP

Réponse de Marilou Bruchon-Schweitzer

Le contenu des deux lettres et les arguments des responsables de deux organisations de graphologues appellent de ma part quelques réponses et réflexions. Je nommerai lettre 1 celle de la vice-présidente du Syndicat européen des graphologues professionnels et lettre 2 celle signée par Catherine Bergeron, Catherine Castellani et Bertram Durand.

J'aurais omis de citer des «recherches à orientation scientifique» (lettre 2). J'ai déjà publié une synthèse de toutes les recherches consacrées à l'écriture (dans le *Traité de psychologie du travail*, paru en 1987 aux Presses universitaires de France, pp. 535-555). Dans l'ensemble, ces travaux n'établissent pas la preuve de la validité de la graphologie. Je citais dans cette synthèse les travaux de Gobineau et Perron, de Salce et Prenat, de Lewinson (travaux datant des années 1953-1961). J'inclusais donc ces travaux dans mon bilan global, assez réservé, de 1987. J'évoquerais plus loin les travaux postérieurs à 1987, tels ceux évoqués dans mon article et ceux de Schmidt et Hunter (1998).

Quant aux travaux allemands que vous citez (lettre 2), il est d'usage, chez les

«prétendus scientifiques» de mon espèce (lettre 1), d'en donner précisément et exactement les références, ce que vous avez «oublié». Je suppose que vous voulez parler des ouvrages de Pophal (1949), de Heiss (1966) et de Weiser (1973). Ces ouvrages ne sont en fait que des manuels de graphologie, exposant les conceptions de leurs auteurs, en fait des ensembles d'hypothèses, non assorties des vérifications nécessaires à toute démarche scientifique. Quant à la référence à un certain Müller-Enskat (lettre 2), je suppose qu'il s'agit de l'ouvrage de W.H. Müller et de A. Enskat, *Graphologische Diagnostik*, publié en 1973 à Berne par l'éditeur V.H. Huber. Cet ouvrage est le seul à aborder clairement le problème de la validité. Mais ce problème, pourtant crucial, n'occupe que 9 pages sur 268, ces pages consistant à résumer quelques validations (une dizaine), plutôt qu'à valider la conception des auteurs. Par ailleurs, ces auteurs reconnaissent que les résultats de ces études de validité (corrélations écriture-personnalité) sont «majoritairement négatifs» (p. 260). On ne saurait être plus clair.

Vous affirmez dans la lettre 2 «ne pas utiliser des schémas interprétatifs d'un autre âge» et avoir abandonné «les typologies anciennes qui ont servi de fondement à la graphologie au profit d'apports récents sur le fonctionnement psychologique (les neurosciences, par exemple)». Bravo! Mais alors, pourquoi citez-vous comme référence (lettre 2) l'ouvrage de Pophal (1949), qui n'est pas vraiment à jour au niveau neurologique et qui est fondé sur une conception archaïque des localisations cérébrales? Pour éviter de donner au lecteur la désagréable impression que vous utilisez la neuropsychologie seulement comme caution, on attend de vous que vous citiez des recherches précises ayant pour but de mettre à l'épreuve des hypothèses neuropsychologiques bien définies, recherches publiées dans des revues scientifiques. Dans vos manuels de graphologie (par exemple, le *Manuel de graphologie*, de J. Peugeot et ses collègues, publié en 1987 chez Masson), vous vous référez toujours au symbolisme de l'espace de Max Pulver (1931) et aux conceptions du «père» de la graphologie française, J. Crépiaux-Jamin (*L'écriture et le caractère*, première édition, 1880). On attend toujours quelques manifestations concrètes de votre intérêt pour les théories actuelles de la personnalité.

Dans la lettre 2, il y a comme un contre-sens en ce qui concerne le terme de prédiction. Il ne s'agit pas ici de prédire l'avenir comme le font les voyantes (à l'aide de la boule de cristal ou du marc de café...)! La validité prédictive (concept que vous sem-

blez ignorer) est l'une des qualités de toute méthode d'évaluation des personnes. Elle est appréciée généralement au moyen d'un coefficient de corrélation entre un comportement actuel (certains aspects de l'écriture, par exemple) et un comportement futur (réussite professionnelle ultérieure, par exemple). Le fait que l'écriture soit un «prédicateur» valide de la personnalité n'est qu'une hypothèse (et non une certitude). Chacune des recherches menées sur la validité de l'écriture consiste à soumettre ce type d'hypothèse (liens supposés entre l'écriture et la personnalité, par exemple) à l'épreuve des faits, ceci sur de très nombreux sujets, ceci de nombreuses fois. Une relation significative peut apparaître dans une recherche isolée entre certains aspects de l'écriture et certains traits de personnalité, cela ne démontre rien. Pour être absolument sûr que la relation observée n'est pas due au hasard, il faudra répéter l'expérience de nombreuses fois pour s'assurer de la généralité d'un tel résultat (ce sont des contre-validations), puis confronter de très nombreuses recherches différentes (comme on le fait pour les essais thérapeutiques, avant de commercialiser un médicament).

De telles synthèses (bien mieux que des résultats isolés) permettent de connaître les résultats d'ensemble des recherches menées sur la même question. Dans mon article, j'avais cité quelques-unes de ces vastes synthèses (Robertson et Smith, 1989 ; Neter et Ben-Shakkar, 1989), qui aboutissaient à des coefficients de validité prédictive en moyenne extrêmement faibles pour l'écriture (de 0,00 à +0,03). Il existe aujourd'hui des méthodes quantitatives pour faire la synthèse des résultats des recherches menées sur le même objet, que l'on appelle des méta-analyses. La plus récente d'entre elles est celle de Schmidt et Hunter (1998). Elle synthétise toutes les études menées depuis 85 ans sur la validité des méthodes utilisées dans le recrutement. Toutes les méthodes y sont classées selon leur coefficient de validité moyen (moyenne calculée à chaque fois sur plusieurs dizaines d'études différentes). On considère comme satisfaisantes les méthodes qui, utilisées seules, ont un coefficient de validité proche de +0,50 (ce coefficient pouvant varier de -1,00 à +1,00). Les résultats de cette méta-analyse sont éloquentes : les méthodes les plus valides sont les «échantillons de travail» (+0,54), les tests d'aptitude mentale générale (+0,51), l'entretien «structuré» (+0,51), puis 15 autres techniques classées par ordre de validité décroissant. La méthode qui apparaît en dernier rang est la graphologie, et son coefficient moyen de validité est quasi nul ($r = +0,02$). Pour pronostiquer la réussite professionnelle à partir d'un profil d'aptitudes (lettre 2), il semble plus sûr d'utiliser les tests d'aptitudes mentales que la graphologie ! Nous attendons toujours des preuves quant aux liens de l'écriture avec la réussite profes-

sionnelle. S'autoproclamer «science de l'écriture» (lettre 1), au vu de ces résultats constamment négatifs, est sans doute de l'autodérision.

Le fait de valider les méthodes utilisées dans l'évaluation du personnel est une nécessité scientifique et déontologique. Les psychologues y consacrent leurs efforts depuis des décennies, et leur code de déontologie (signé le 22 mars 1996) définit ainsi leurs obligations (article 18) : «Les techniques utilisées par le psychologue pour l'évaluation, à des fins directes de diagnostic, d'orientation ou de sélection, doivent avoir été scientifiquement validées.» Comme chacun le sait, la loi sur le recrutement et les libertés individuelles (loi du 1^{er} janvier 1993) précise que les techniques utilisées dans le recrutement doivent être «pertinentes au regard de la finalité poursuivie» et que le recruteur est «comptable de la rectitude scientifique des procédés qu'il utilise». Malgré la «considération» portée à la graphologie par les entreprises et par les spécialistes du recrutement (lettre 1), certaines entreprises, comme *Saint-Gobain* (*Le Monde*, du 12 juin 1997) ont «décidé de ne plus faire appel à la graphologie pour les recrutements dans l'ensemble des sociétés du groupe». Voici les trois raisons avancées par le président de cette société : la graphologie «n'a pas de caractère scientifique réellement fondé ; elle est perçue de façon négative par les intéressés ; elle est juridiquement tolérée dans un nombre limité de pays...». Les signataires de la lettre 2 nous rappellent que «l'exercice de leur profession est sévèrement encadré par un code de déontologie». Cette sévérité ira-t-elle jusqu'à recommander aux graphologues de n'utiliser dans le recrutement que des techniques scientifiquement validées ?

Marilou BRUCHON-SCHWEITZER

Téléportation

À propos de l'article «Logique et calculs de la téléportation» (voir *Pour la Science*, juin 2000), ce ne sont pas les informations qui permettent de construire directement quoi que ce soit, sauf s'il s'agit de transmettre des éléments – fax, images, sons, etc. – qui sont de nature informationnelle. À la limite, ce n'est que de l'information : la polarisation d'un photon, qui peut être téléportée par les phénomènes quantiques. Mais même l'étrange action instantanée à distance de la mécanique quantique est impuissante à envoyer de l'information exploitable plus vite que la lumière.

Les informations donnent seulement la méthode de construction d'un objet matériel. De l'énergie doit être utilisée pour cette construction, quel qu'en soit le mode opératoire. On ignore dans cet article l'existence de cette énergie, aussi bien que celle du second principe de la thermodynamique qui a une importance décisive dans le métabolisme des

êtres vivants. De l'énergie ne peut surgir du néant (ou d'une donnée abstraite comme l'information), d'après le principe fondamental de la conservation de l'énergie. L'information elle-même a besoin d'énergie (souvent photonique) pour pouvoir se transporter.

Quand l'auteur dit : «peut-être n'obtiendrons-nous qu'une masse amorphe dépourvue de vie et de pensée», ce n'est qu'un euphémisme. Un être vivant n'est pas une superposition de structures, mais un ensemble de processus dynamiques. Ce n'est pas la structure qui est première, c'est le dynamisme qui est à l'origine des structures vivantes. La mise en mouvement des résultats de la restructuration est impossible, car le mouvement n'est pas téléportable : le principe de la conservation de la quantité de mouvement l'interdit. La vie fait intervenir divers types d'énergie (biochimique, thermique, mécanique) qui ne sont pas téléportables. D'autre part, un être vivant évolue sans cesse. Même si, en utilisant les redondances, le temps nécessaire à l'analyse est très sensiblement inférieur à «trois milliards d'années», l'individu ne sera plus le même à la fin et au début de l'analyse : la seconde moitié de la tête sera quelques mois ou quelques années plus vieille que la première moitié ! C'est ubuesque.

Le nombre d'erreurs inévitables qui se glissent dans un programme est directement lié à sa longueur. La mise en forme d'un programme permettant la manipulation de la quantité gigantesque d'informations nécessaires à la reconstitution d'un être vivant est alors absolument rédhibitoire. Le degré de complexité du problème le rend théoriquement insoluble. Si l'on pense de plus qu'une erreur serait certainement catastrophique pour la reconstitution de l'individu, on a dépassé les limites du possible. L'analyse des objets à téléporter est impossible.

De grâce, laissons la téléportation à la fantaisie imaginative des hommes, à la science-fiction.

Jean TERRIER, Marseille

Précision

Dans l'adaptation en français de l'article de Patricia Rodier sur les origines de l'autisme (voir *Pour la Science*, mars 2000), une phrase (page 88) peut laisser croire que la plupart des psychologues souscrivent encore aujourd'hui aux thèses de Bruno Bettelheim : ce n'est plus le cas depuis des années.

La rédaction de *Pour la Science*

Écrivez à *Pour la Science* vos réactions, vos commentaires et vos réflexions sur l'actualité scientifique et vos relations avec la science. L'adresse de *Pour la Science* sur Internet est : tribune@pourlascience.fr. Découvrez d'autres contributions de lecteurs sur le site Web www.pourlascience.com.